



Présidence de la République

FICHES PROJETS PPP

MINISTERE DES TRANSPORTS

Autorité contractante	MINISTERE DES TRANSPORTS
CARACTERISTIQUES GENERALES	
Description sommaire	<p>Le projet de création et de développement de la Ville Aéroportuaire d'Abidjan (Aérocité) sur la zone de 3700 ha déclarée d'utilité publique en 2010, outre le périmètre concédé à AERIA, s'étend aux parcelles de terrains dites « AKWABA », « TÊTE DE CHIEN » et « TÊTE D'OURS », suivant un Plan d'Urbanisme de Détail (PUD) adopté en Conseil des Ministres le 29 juin 2016. Le projet sera entièrement réalisé par des opérateurs privés avec qui l'Etat envisage signer des baux emphytéotiques.</p> <p>La zone dite « AKWABA » (1170 ha dont 162,62 ha de zone utile) sera directement aménagée par l'Etat à travers le Ministère des Transports, et sera mise à la disposition de différents opérateurs qui en feront la demande. Les sociétés AKWABA BUSINESS PARK (ABP) du groupe TEYLIOM, RINA GROUP, STHA, JUST HUSS ont manifesté leur intérêt pour une partie de cette zone « AKWABA », en vue de la réalisation d'immeubles de bureaux, d'hôtels, de marinas, de centres commerciaux, de centres de conférences et espaces d'expositions, de résidence. La société ABP a souhaité intervenir en tant que développeur et aménageur sur l'ensemble des trois terrains de 38 ha qui lui ont été attribués.</p> <p>Ayant identifié des opérateurs/investisseurs de renom, notamment le groupe MTN, désireux et disposés à réaliser, dans les plus brefs délais, trois projets immobiliers de haut standing répartis sur un ensemble de trois sous-parcelles de terrains faisant elles-mêmes respectivement partie de ses parcelles A, B et C, ABP souhaite pouvoir:</p> <p>(a) dans le cadre d'un démarrage anticipé de la mission de développeur qui lui serait confiée, être autorisée à délivrer, au nom et pour le compte de l'Etat, aux opérateurs/investisseurs concernés, des baux emphytéotiques administratifs sur les sous-parcelles et à faire réaliser par ces opérateurs/investisseurs, sous son contrôle, les projets immobiliers concernés ;</p> <p>(b) dans le cadre d'un démarrage anticipé de la mission d'aménageur qui lui serait confiée, être autorisée à réaliser les opérations d'aménagement qui sont le complément nécessaire aux opérations immobilières anticipées.</p>
Localisation	<ul style="list-style-type: none"> Route de Grand-Bassam, Commune de Port-Bouët, à proximité de l'Aéroport International Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan.
Intérêt du projet	<ul style="list-style-type: none"> Création et exploitation d'une ville aéroportuaire, moderne, durable, intelligente, et de classe internationale
Coût estimé	<ul style="list-style-type: none"> A définir
INFORMATIONS SPECIFIQUES A LA STRUCTURATION EN PPP	
Périmètre d'activités à confier au partenaire privé : <ul style="list-style-type: none"> Financement, aménagement, développement 	Répartition envisagée des investissements : <ul style="list-style-type: none"> Investissement privé : A définir Investissement public : VRD primaires
Modalités de rémunération du partenaire : <ul style="list-style-type: none"> Usagers 	Type de partenariat envisagé : <ul style="list-style-type: none"> Concession d'aménagement (concession de service public)
STATUT DU PROJET	
Etat d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> Négociations en vue de la signature d'un protocole d'accord exclusif entre l'Etat de Côte d'Ivoire et l'opérateur privé
Informations disponibles	<ul style="list-style-type: none"> PUD de la zone Avant-projet de Master Plan d'ABP

Prochaines et calendrier	étapes	<ul style="list-style-type: none">• Réalisation d'études techniques, financières et commerciales• Signature de la convention de concession d'aménagement
-----------------------------	--------	---